

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)



« *Nihil nisi a numine* »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 NOVEMBRE 2013

L'an deux mil treize le vingt et un du mois de NOVEMBRE à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 14 Novembre 2013, sous la Présidence de M. Jean-Pierre FESTA.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Rose AMAR, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSELIN, M. Carmine ROGAZZO, M. Laurent DAUMARK, M. Dominique GOURY, M. Jean-Yves GARNIER, M. Jean-Pierre LASMAN, M. Laurent PELLEGRIN, Mme Marie-Claude KERGIETER, M. André VINCENT, M. Pierre GONSOLIN, Mme Annie MICHELON, M. Paul DAVIN, M. Joseph GRIMAUD, M. Fabien FERRARO, Mme Emilie DROUHOT.

Etaient absents excusés : Mme Béatrice ALLOSIA, M. Jean-Luc MOTTE, M. Roland BERNARD, M. Bernard GOURDOU, Mme Emmanuelle CHAIX, Mme Marie-Anne BOURGEOIS, Mme Anne DEBLEVID, Mme Nadine TRIPODI.

Etaient absentes et représentées : Mme Béatrice ALLOSIA ayant donné pouvoir à M. Benoît GOSSELIN, Mme Anne DEBLEVID ayant donné pouvoir à Mme Rose AMAR.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Benoît GOSSELIN.

OBJET : PROLONGATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT BONNET EN CHAMPSAUR ET LA SA D'HLM IMMOBILIERE RHONE ALPES POUR LE BATIMENT DE PRE LAGRANGE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'aux termes d'un bail emphytéotique conclu le 29 Mai 1985, la commune a donné à bail à la Société Anonyme Embrunaise de Construction et de gestion immobilière de logements économiques et familiaux (S.E.C.I.L.E.F) la parcelle cadastrée section D n°927 d'une superficie de 4.769 mètres carrés sis Pré Lagrange.

Le contrat a été conclu moyennant le versement d'un loyer s'élevant 100 francs, soit 15 euros par an pour une durée de quarante années.

Le contrat arrivera à échéance le 30 mai 2025.

Monsieur le Maire rappelle également que la SECILEF a cédé en Octobre 2010 son patrimoine immobilier situé Pré Lagrange à la SA d'HLM IMMOBILIERE RHONE ALPES.

La commune sollicite une prolongation du bail emphytéotique pour une durée de trente ans portant dès lors la nouvelle échéance contractuelle au 30 mai 2055. Les autres conditions du bail susvisé sont maintenues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prorogation d'une durée de trente ans du bail emphytéotique conclu le 29 mai 1985 portant ainsi la durée contractuelle totale à 70 ans,

moyennant une nouvelle échéance au 30 mai 2055, les autres conditions du bail susvisé étant maintenues ;

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tous documents et contrats concourant à l'exécution de la présente et notamment l'avenant n°1 au bail emphytéotique du 29 mai 1985 à intervenir.

Membres en exercice :	26
Membres présents :	18
représentés	02
Pour :	20
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 21 Novembre 2013

Pour copie conforme

Le Maire,
Jean Pierre FESTA

